

COMPTE-RENDU BUREAU DU 2 DÉCEMBRE 2024

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2024 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS
2. VENTE DE TERRAINS SITUÉS SUR LES COMMUNES DE NOGUÈRES-PARDIES-BÉSINGRAND À LA SOCIÉTÉ ÉLYSE ÉNERGY POUR L'IMPLANTATION DE SES UNITÉS DE PRODUCTION
3. VOTE D'UNE MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA RÉALISATION DE LA QUATRIÈME EXTENSION DE LA PLATEFORME CHEMSTART'UP À LACQ (CHEMSTART'UP 5)
4. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SCI PEYRAN DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE AMG (ORTHEZ – ZONE LOUIS)
5. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SCI VLADAM IMMO DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE L'ATELIER DU SOURIRE 64 (ORTHEZ)
6. GUICHET HABITAT-ÉNERGIE : LE PACTE TERRITORIAL, NOUVEAU CADRE DE CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025
7. DIAGNOSTIC ROUTIER DES VOIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ : POINT D'INFORMATION
8. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES JACOBINS À ORTHEZ : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORTHEZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
9. SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024
10. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) GÉOMATICIEN(NE) (CAT. B)
11. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION « DONNÉES ET OBSERVATOIRES » (CAT. B)
12. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) PSYCHOLOGUE (CAT. A)
13. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :
 - fourniture de consommables pour l'entretien du parc véhicules de la communauté de communes de Lacq Orthez - Filtration - Relance des lots 1 à 5 après déclaration sans suite (attribution),
 - prestations de maintenance des véhicules routiers gamme \geq PTAC 3500 kg (attribution),
 - fourniture et livraison de petits matériels pour le service patrimoine végétal de la Communauté de communes de Lacq-Orthez (attribution),
 - fourniture produits consommables pour les services de la Communauté de communes de Lacq-Orthez - Quincaillerie & Consommables (attribution),
 - maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires (attribution),
 - élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Marché de prestations similaires (attribution).

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :
- modification du réseau d'éclairage public suite à la sécurisation du réseau ENEDIS / rue des Courtilles, avenue du Docteur Dhers - rue Maurice Utrillo - rue Henri Nogaret sur la commune d'ORTHEZ (attribution),
 - création de trottoir avenue de Cescau RD 32 à Artix (attribution).
15. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :
- mise en œuvre, installation et maintenance des systèmes de téléphonie – avenant n°1,
 - prestations d'impression pour la communauté de communes Lacq-Orthez – Avenant n°2 pour le lot 2.
16. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :
- imprimante Epson workforce DS 860 n°1,
 - imprimante Epson workforce DS 860 n°2,
 - imprimante Brother PT – 9800 PCN,
 - copieur Lexmark XC522,
 - renault Kangoo utilitaire.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2024 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 13 décembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. VENTE DE TERRAINS SITUÉS SUR LES COMMUNES DE NOGUÈRES-PARDIES-BÉSINGRAND À LA SOCIÉTÉ ÉLYSE ENERGY POUR L'IMPLANTATION DE SES UNITÉS DE PRODUCTION

La société Elyse Energy est une start-up créée en 2020. Elle développe des projets de production de molécules vertes et de carburants bas-carbone, notamment e-méthanol et biokérosène. Le projet eM-Lacq vise à produire du e-méthanol à partir d'hydrogène bas carbone et de CO₂, tandis que le projet BioTjet prévoit une usine de biokérosène à Pardies, créant environ 800 emplois. Elyse souhaite acquérir des parcelles supplémentaires appartenant à la communauté de communes Lacq-Orthez, situées sur les anciens sites Rio Tinto et Célanèse pour développer au mieux ces projets. Les parcelles visées sont à proximité de celles déjà sous promesse de vente à Elyse Energy.

Avis favorable du bureau.

3. VOTE D'UNE MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA RÉALISATION DE LA QUATRIÈME EXTENSION DE LA PLATEFORME CHEMSTART'UP À LACQ (CHEMSTART'UP 5)

L'hôtel d'entreprises Chemstart'up a été conçu à l'origine, en 2011, pour accueillir de jeunes sociétés spécialisées dans la chimie fine, la chimie verte, les nouveaux matériaux, matériaux composites et nanomatériaux. Sa gestion a été confiée dès la livraison au GIP Chemparc. La communauté de communes a conservé du foncier pour permettre des extensions futures.

Une 4^{ème} extension, représentant la 5^{ème} opération sur le site, est aujourd'hui envisagée pour accueillir 2 laboratoires (laboratoire et locaux tertiaires) d'environ 200 m² chacun et des locaux de vie complémentaires (200 m²), ceux du 1^{er} bâtiment de Chemstart'up étant saturés avec l'accroissement du nombre de salariés sur la plateforme.

Le programme est en cours de finalisation avec le GIP Chemparc et de futurs occupants, aux profils de start 'up.

Comme pour les opérations précédentes, la communauté de communes porterait l'investissement, Chemparc en assureraient la gestion en reversant une redevance d'occupation à la communauté de communes qui lui permettra d'amortir son investissement.

Au stade APD, des demandes de subventions seront déposées et cette AP/CP sera mise à jour, en particulier au niveau des recettes.

Avis favorable du bureau.

4. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SCI PEYRAN DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE AMG (ORTHEZ – ZONE LOUIS)

Spécialisée dans la conception et la fabrication d'outillages, de machines spéciales, de prototypes et bancs d'essai pour toutes industries, AMG a atteint un stade crucial de son développement. Le dirigeant planifie un déménagement sur la zone Louis à Orthez et la construction d'un bâtiment plus vaste permettant des conditions de travail plus satisfaisantes et un développement stratégique en vue de franchir un cap décisif, de l'artisanat à l'industrialisation et proposer des services innovants à haute valeur ajoutée.

Avis favorable du bureau.

5. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SCI VLADAM IMMO DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE L'ATELIER DU SOURIRE 64 (ORTHEZ)

Près d'un an après la reprise de l'Atelier du Sourire 64, l'entreprise de production artisanale de prothèses dentaires, le chiffre d'affaires de l'entreprise a doublé et une embauche a eu lieu. Le virage stratégique de l'entrepreneur, tourné vers la fabrication de prothèses plus esthétiques, de plus grande valeur, lui a permis de capter une plus large partie du marché auprès de sa clientèle de professionnels dentaires. Afin de poursuivre sa croissance, cette entreprise doit migrer vers des locaux plus spacieux, en capacité d'accueillir les six postes de travail prévus d'ici deux ans. L'achat d'un ancien bâtiment EDF à Orthez, au 11 avenue du 8 mai 1945, abandonné depuis 1994, a eu lieu en 2024. La SCI créée pour le portage immobilier prévoit une enveloppe d'environ 120k € HT de travaux afin de réhabiliter les 200 m² qui seront utilisés par l'Atelier du Sourire 64 à partir de juillet 2024. C'est dans ce cadre qu'une demande d'aide à l'immobilier des entreprises a été adressée à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Avis favorable du bureau pour une aide à hauteur de 10 %.

6. GUICHET HABITAT-ÉNERGIE : LE PACTE TERRITORIAL, NOUVEAU CADRE DE CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Le Guichet Habitat-Énergie est labellisé France Rénov' depuis 2021 dans le cadre du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Ce programme permet de bénéficier d'aides de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'animation du Guichet de Lacq-Orthez. La collectivité mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de rénovation de l'habitat. En effet, le Guichet Habitat-Énergie a été créé en 2016 et des aides à la rénovation avaient été créées dès 2010. Il accompagne de façon neutre et gratuite plus de 1 000 ménages par an pour tout projet lié à la rénovation de l'habitat. Il peut s'agir de propriétaires qui occupent leur logement, de propriétaires bailleurs privés et de syndicats de copropriétés.

Le Pacte territorial prend la suite du programme SARE à compter du 1^{er} janvier 2025. Sur le territoire de Lacq-Orthez, le Département 64 sera maître d'ouvrage du PACTE et les intercommunalités du Béarn (hors Agglomération de Pau) seront signataires. Le PACTE est contracté avec l'ANAH pour 3 ans à 5 ans. Les missions du Pacte territorial correspondent aux missions actuelles du Guichet Habitat-Énergie.

Les modalités de financement du PACTE sont différentes du SARE et seront plus avantageuses. Les dépenses d'ingénierie dédiées à la réalisation des missions demandées dans le Pacte sont financées à 50 % par l'ANAH (selon un plafond de dépenses éligibles fixé par l'ANAH). La Région Nouvelle-Aquitaine projette de poursuivre son soutien financier aux plateformes de la rénovation dans le cadre du Pacte sur les missions dédiées uniquement à la rénovation énergétique selon ses compétences. Il est proposé de valider, lors du conseil communautaire du 13 décembre prochain, le principe de la mise en place du nouveau PACTE Territorial signé avec le conseil départemental et l'ANAH.

Le bureau prend connaissance du bilan.

7. DIAGNOSTIC ROUTIER DES VOIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ : POINT D'INFORMATION

La communauté de commune Lacq-Orthez dispose d'un réseau routier conséquent en gestion directe déléguée par les 60 communes du territoire, regroupant 55 000 habitants. La collectivité exerce cette compétence relative à l'entretien et à la gestion de la voirie, sur la totalité des voiries communales, soit 1371 km et sur les 115,3 km de routes départementales en agglomération.

Dans une démarche de planification et d'optimisation de ses dépenses, la communauté de communes Lacq-Orthez doit avoir une vision qualitative et quantitative de son patrimoine la plus complète et précise possible.

La communauté de communes Lacq-Orthez souhaite ainsi disposer d'informations objectives relatives aux chaussées et aux éléments constitutifs de tout ou partie de son réseau (dépendances, équipements...).

Pour ce faire, elle a besoin de réaliser des mesures et recensements lui permettant d'atteindre le niveau de connaissance patrimoniale suffisant pour répondre à ses problématiques.

La mission est la réalisation des auscultations terrain afin de mettre en place une programmation budgétaire et technique en adéquation avec le niveau de service voulu pour ces voiries. La mission comprend 7 objectifs :

1. relevé images du réseau,
2. description physique et géométrique des chaussées,
3. description des trottoirs, accotements et bordures,
4. relevé et qualification de la signalisation verticale,
5. relevé et qualification de la signalisation horizontale,
6. programmation pluriannuelle : il sera proposé un programme d'entretien sur plusieurs années en fonction de la contrainte budgétaire et de la priorisation multicritères établie avec le gestionnaire. Elle prendra en compte des lois d'évolution et des lois d'effet afin de modéliser finement l'évolution du réseau. L'horizon de la programmation sera de 10 ans,
7. la mise à disposition d'un OUTIL logiciel de gestion des données recueillies, interfacé avec le SIG « ISIGEO » de la collectivité.

Entre 2011 et 2013, une prestation analogue a été menée dans le cadre des fusions successives et a donné lieu à l'élaboration d'un diagnostic routier. Compte tenu de la désuétude des données et au regard des enjeux budgétaires, lors du BS 2024 une ligne de crédits a été octroyée pour renouveler ce diagnostic. Après consultation établie entre le 29/07 et le 11/09, l'offre de la société SOGEFI a été retenue.

Le bureau prend connaissance du diagnostic routier.

8. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES JACOBINS À ORTHEZ : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORTHEZ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La commune d'Orthez a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez pour accompagner qualitativement les travaux d'aménagement de la rue des Jacobins prévus au programme des opérations d'aménagement individualisées de la communauté de communes.

La communauté de communes de Lacq-Orthez exerçant la compétence voirie d'intérêt communautaire sur les voies communales, la commune d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez ont convenu :

- de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique qui ouvre la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage,
- de désigner la communauté de communes, maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

La communauté de communes de Lacq-Orthez assure la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée.

Le bureau, à l'unanimité de ses membres décide :

- **d'approuver** la convention entre la commune d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

9. SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Cuqueron pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

10. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) GÉOMATICIEN(NE) (CAT. B)

Afin de pourvoir un poste de géomaticien(ne) numérique (cadre B de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante sur des fonctions similaires à celles proposées par la collectivité.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau B de la fonction publique territoriale pour un an, renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans, à temps complet, à partir du 13 janvier 2025, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

11. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION « DONNÉES ET OBSERVATOIRES » (CAT. B)

Afin de pourvoir un poste de chargé de mission « Données et observatoires » (cadre B de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante sur des fonctions similaires à celles proposées par la collectivité.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau B de la fonction publique territoriale pour 1 an renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans, à temps complet, à partir du 17 février 2025, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

12. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) PSYCHOLOGUE (CAT. A)

Afin de pourvoir un poste de psychologue (cadre A de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle probante depuis de nombreuses années au sein de la collectivité.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau A de la fonction publique territoriale pour 1 an renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans, à temps non complet (24h), à partir du 18 janvier 2025, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

13. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :

- Fourniture de consommables pour l'entretien du parc véhicules de la communauté de communes de Lacq Orthez - Filtration - Relance des lots 1 à 5 après déclaration sans suite (attribution) :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture de consommables pour l'entretien du parc véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Filtration.

Le marché, réparti en 5 lots, validé lors de la commission d'appel d'offre du 28 novembre est présenté comme suit :

- *le lot 1 relatif à la filtration automobile est attribué Aquitaine équipements poids lourds pour un montant estimatif HT de 4 952,30 €,*
- *le lot 2 relatif à la filtration poids lourds est attribué Aquitaine équipements poids lourds pour un montant estimatif HT de 6 123 ,95 €,*
- *le lot 3 relatif à la filtration industrielle est attribué Aquitaine équipements poids lourds pour un montant estimatif HT de 3 267,19 €,*
- *le lot 4 relatif à la filtration agricole est attribué Aquitaine équipements poids lourds pour un montant estimatif HT de 7 520,54 €,*
- *le lot 5 relatif à la filtration motoculture est attribué Aquitaine équipements poids lourds pour un montant estimatif HT de 3 058,74 €.*

● **Prestations de maintenance des véhicules routiers gamme \geq PTAC 3500 kg (attribution) :**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif aux prestations de maintenance des véhicules routiers gamme \geq PTAC 3500 kg. La commission d'appel d'offre du 28 novembre a validé l'attribution du marché à AQUITAINE EQUIPEMENT (64121 SERRES-CASTETS) pour un montant estimatif HT de 17 220,23 €.

● **Fourniture et livraison de petits matériels pour le service patrimoine végétal de la communauté de communes de Lacq-Orthez (attribution) :**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et livraison de petits matériels pour le service patrimoine végétal de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Le marché, réparti en 2 lots, a été validé lors de la commission d'appel d'offre du 28 novembre est présenté comme suit :

- *le lot 1 relatif à la fourniture et la livraison de 31 débroussailleuses à dos est attribué à CHESTIA ET FILS (64300 SAINT-BOËS) pour un montant estimatif de 15 190 € HT,*
- *le lot 2 relatif à la fourniture et la livraison de 4 souffleurs à main est attribué à CHESTIA ET FILS (64300 SAINT-BOËS) pour un montant estimatif de 880 € HT.*

● **Fourniture produits consommables pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Quincaillerie & Consommables (attribution) :**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture de produits consommables pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Quincaillerie & Consommables. La commission d'appel d'offre du 28 novembre a validé l'attribution du marché à WURTH France SAS (67 158 ERSTEIN) pour un montant estimatif HT de 13 072,58 €.

● **Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires (attribution) :**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires.

Les prestations, réparties en 9 lots et validé lors de la commission d'appel d'offre du 28 novembre est présenté comme suit :

- *le lot 1 relatif aux vérifications des installations électriques et gaz et maintenance des panneaux photovoltaïques est attribué à DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant estimatif de 15 812 € HT,*
- *le lot 2 relatif à la maintenance des ascenseurs et monte charges est attribué à IUMANA SAS pour un montant estimatif de 29 760 € HT,*
- *le lot 3 relatif à la vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies) est attribué à RIVAS SARL pour un montant estimatif de 7 080 € HT,*
- *le lot 4 relatif aux prestations de nettoyage des vitres et des façades est attribué au GROUPE APR pour un montant estimatif de 113 410 € HT,*

- le lot 5 relatif à la maintenance des installations de chauffage et de ventilation est attribué à SAS HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de 131 168 € HT,
- le lot 6 relatif à la vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie est attribué à EUROFEU SERVICES pour un montant estimatif de 121 333,04 € HT,
- le lot 7 relatif à la maintenance corrective et travaux d'étanchéités des toitures terrasses est en cours d'analyse,
- le lot 8 relatif à la maintenance des fosses septiques, séparateurs à hydrocarbures, réseaux d'assainissement et pluviaux est attribué à EURL PREBENDE ASSAINISSEMENT pour un montant estimatif de 123 396 € HT,
- le lot 9 relatif à la maintenance des aires de lavage des centres techniques de Mourenx et Orthez est attribué à HAUTE PRESSION CONCEPT pour un montant estimatif de 42 367,95 € HT.

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Marché de prestations similaires (attribution) :

Le bureau autorise son Président, avec 18 voix pour et 1 voix contre (M. Michel DUPUY) à signer le marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Le marché public d'étude relatif à l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été conclu le 19 janvier 2023 avec le Groupement TOPONYMY pour un montant de 378 200 € HT avec 36 000 € HT pour les OAP. Or, suite aux différents arbitrages politiques et techniques, il apparaît à présent le besoin de réaliser un estimatif de 81 OAP supplémentaires avec un prix unitaire de 500 €. Ce marché de prestations a été validé lors de l'appel d'offre du 28 novembre 2024.

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Modification du réseau d'éclairage public suite à la sécurisation du réseau ENEDIS / rue des Courtilles, venue du Docteur Dhers - rue Maurice Utrillo - rue Henri Nogaret sur la commune d'ORTHEZ (attribution) :

Le marché relatif à la modification du réseau d'éclairage public suite à la sécurisation du réseau ENEDIS / rue des Courtilles, avenue du Docteur Dhers - rue Maurice Utrillo - rue Henri Nogaret sur la commune d'ORTHEZ est attribué à la société CENERGY pour un montant estimatif HT de 15 749,50 €.

- Création de trottoir avenue de Cescau RD 32 à Artix (attribution).

Le marché relatif à la création de trottoir avenue de Cescau RD 32 à Artix est attribué à la société EUROVIA AQUITAINE (64400 OLORON-SAINTE-MARIE) pour un montant estimatif HT de 24 142,23 €.

15. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :

- Mise en œuvre, installation et maintenance des systèmes de téléphonie – avenant n°1 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°1 du marché relatif à la mise en œuvre, à l'installation et la maintenance des systèmes de téléphonie. Le marché notifié le 8 juillet 2024 a été attribué à la société AXIANS Communication Bordeaux COMFAX SAS (33700 MERIGNAC) pour une durée de 4 ans, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande. Le présent avenant n°1 vise à ajouter les articles suivant dans le BPU : Alcatel OmniVista – Licence pour le couplage AD pour un tarif de 1 485,79 € / unité HT et la licence Rainbow Entreprise pour 4 ans pour un tarif de 288 € / unité HT.

- Prestations d'impression pour la communauté de communes Lacq-Orthez – Avenant n°2 pour le lot 2 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°2 pour le lot 2 du marché relatif aux prestations d'impression pour la communauté de communes de Lacq-Orthez. Le lot 2, ayant pour objet les magazines, a été attribué à GERMAIN pour un montant de 35 321 € HT. L'avenant n° 2 a pour objet d'ajouter des exemplaires de magazines à imprimer du fait d'une augmentation du nombre de boîtes aux lettres à distribuer pour un montant HT de 11 172 €.

16. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :

Le bureau décide de valider la transaction proposée par le résultat de la vente aux enchères :

- imprimante Epson workforce DS 860 n°1 : mise à prix : 20 € - Résultat enchère : 20 €,
- imprimante Epson workforce DS 860 n°2 : mise à prix, 20 € - Résultats enchère : 20 €,
- imprimante Brother PT – 9800 PCN : mise à prix, 35 € - Résultats enchère : 35 €,
- copieur Lexmark XC522 : mise à prix, 15 € - Résultats enchère : 165 €,
- renault Kangoo utilitaire : mise à prix, 1 500 € - Résultats enchère : 1 737 €.